

DEPARTEMENT
des
YVELINES
ARRONDISSEMENT
DE
SAINT-GERMAIN-EN-LAYE

N°23/023
MAIRIE de MAISONS-LAFFITTE

EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS
du CONSEIL MUNICIPAL

OBJET :

**EXERCICE 2023 – ASSOCIATION SYNDICALE
AUTORISEE DU PARC – SUBVENTIONS DE
VOIRIE ET D'EMBELLEMENT (11)**

Date de convocation :
6 avril 2023

NOMBRE DE MEMBRES :

En exercice : 35

Présents : 33

Représentés : 2

Votants : 35

Séance du 12 avril 2023

L'an deux mil vingt-trois, le douze avril, à 19 heures 30, le Conseil municipal dûment convoqué, s'est réuni à la Mairie, lieu ordinaire des séances, sous la présidence de Monsieur MYARD, Maire.

PRÉSENTS : Jacques MYARD, Maire (sortie point n°19),

Brigitte BOIRON, Philippe BOUVIER (sortie point n°19), Sandrine COUTARD, Serge GODAERT (sortie point n°19), Marie-Liesse SALIN, Gino NECCHI, Ingrid COUTANT (sortie point n°19), Claude KOPELIANSKIS, Béatrice VIVIEN (sortie point n°10), Franck LELIEVRE (sortie point n°10 et point n°19), Anne VUAILLE, Arthur DEHAENE, Marie-Odile COLATRELLA, Marie-Alice BELS, Charles-Philippe MOURGUES (arrivée 19h40 point n°2), Yann QUENOT, Sylvie DUFLOT, Régis PHILIPPON, Monique LAHEURTE, Anne BAILLY, Patrice COSTE, Marie-Sophie DE PONTAUD.

Janick GEHIN, Charles GIVADINOVITCH, Anne LAVAGNE (sortie point n°19), Philippe LIEGEOIS, Valérie SINGER, François DREUILHE, Tania GUNTHER-FUMAT, Nicolas LJUBENOVIC, Amélie THEROND KERAUDREN, Jean-Claude GIROT.

ABSENTS EXCUSÉS :

Véronique BERTRAN DE BALANDA, Magali NICOLLE.

DELEGATIONS :

Par application de l'article L 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales, ont déclaré par lettre, déléguer leur droit de vote :

Véronique BERTRAN DE BALANDA à Brigitte BOIRON
Magali NICOLLE à Claude KOPELIANSKIS.

SECRETAIRE : Marie-Alice BELS est nommée SECRETAIRE DE LA SEANCE.

Le Conseil municipal,

SUR proposition du Maire et présentation du rapport par Philippe BOUVIER, Maire-adjoint ;

VU le code général des collectivités territoriales ;

VU la convention du 15 mai 1968 ;

VU l'avenant n° 3 à la convention du 15 mai 1968 régissant les rapports financiers entre la Commune et l'Association Syndicale du Parc ;

CONSIDERANT qu'un nouveau programme de voirie a été élaboré par l'association pour l'exercice 2023 ;

A titre indicatif, le programme de travaux prévisionnel 2023 est le suivant :

2023 - travaux de voirie prévisionnels

Av. Eglé	entre Austerlitz et place Colbert
Av Poniatowski	entre Montebello et Montesquieu
Av Mirabeau	entre Voltaire et Montebello
Av. Cardinal de Retz	entre Mirabeau et J.J. Rousseau
carrefour J.J.Rousseau / Montebello	
Av. Fénelon	entre Albine et Lavoisier
Av. Berryer	entre Daumesnil et cercle de la Gloire
Av. Montaigne	entre place Montaigne et carrefour Boileau
Pl du Château	2 trottoirs de part et d'autres des pelouses
piste piétonne av Eglé	entre entrée du Parc et place du château

CONSIDERANT que l'association sollicite également une subvention d'embellissement qu'il est proposé de fixer comme chaque année à 80 000 € ;

VU la Commission Finances, Optimisation Financière, Administration Générale, Personnel, Sécurité et Communication en date du 11 avril 2023 ;

Après en avoir délibéré,

Décide à l'unanimité,

- **D'ALLOUER** au titre de l'exercice 2023 les subventions à l'Association Syndicale Autorisée du Parc de Maisons-Laffitte, dont le détail figure ci-après, sous réserve de la présentation des factures et de l'approbation du programme définitif :

Subvention voirie	172 000 €
Subvention embellissement	80 000 €
TOTAL	252 000 €

Le Maire de la Commune de Maisons-Laffitte certifie que la présente délibération a été adoptée par le Conseil municipal le 12 avril et affichée par extrait à la porte de la mairie le 17 avril 2023